

**ALSH 3-12 ans**

Règlement intérieur « ALSH Vacances Scolaires 2025/2026 »

→ Contacts

Coordinatrice Enfance Jeunesse : Archambault Camille : 05 49 48 87 08 – 07 71 00 36 95- enfance@mjcussac.org / famille@mjcussac.org
Responsable Enfance : Maxime TANGUY – Ligne directe : 05 49 48 29 31- 07 50 58 98 02- responsablealsh@mjcussac.org
UNIQUEMENT pendant les vacances scolaires : ALSH Verrières : 05 49 45 98 80
Accueil MJC21 : 05 49 48 39 27- accueil@mjcussac.org

→ Admission / Inscription

L'accueil de loisirs accueille les enfants scolarisés et jusqu'à 12 ans (CM2).

Il est ouvert pendant les vacances scolaires suivant le calendrier en vigueur, en dehors des jours fériés.

- Possibilité d'un accueil à la demi-journée pour les enfants de moins de 6 ans, **sans le repas** (matin ou après-midi).

- Les responsables légaux doivent remplir et fournir :

• Une fiche sanitaire : Celle-ci atteste que l'enfant est à jour dans ses vaccinations, mentionne d'éventuelles allergies et autorise le directeur à faire appel à un médecin ou tous services médicaux d'urgence si nécessaire.

>>> Joindre obligatoirement la copie du carnet de santé attestant de la validité de la vaccination.

• Une fiche d'inscription individuelle : les responsables y mentionnent leurs adresses (père et mère si différentes ; familles d'accueil le cas échéant) et numéros de téléphone (domicile, portable, travail), répondent aux différentes autorisations et cochent les jours de présence souhaités pour l'enfant.

• La carte d'adhésion à la MJC21, ou s'en faire établir une par le directeur, valable **du 01/07/2025 au 30/06/2026** pour l'ensemble des activités MJC21.

• Leur numéro d'allocataire CAF, MSA (Obligatoire pour le calcul du Quotient Familial). Pour les autres régimes, voir directement avec le directeur. A défaut, sans justificatif, le tarif 6 sera appliqué.

- Pour l'été un chèque d'acompte à hauteur de 30% du nombre de jours de venue de l'enfant.

- Une fois votre espace Inoé complété, les inscriptions peuvent se faire directement via l'application Inoé. sous réserve de places disponibles.

→ Encadrement

- Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins des enfants, l'équipe est composée de personnels qualifiés (titulaire ou stagiaire du brevet d'animateur, BAFA, et / ou qualification « petite enfance »).

- L'accueil de loisirs respecte les règles d'encadrement suivantes : 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans, 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans. L'encadrement peut varier selon les activités.

→ Horaires et déroulement de la journée > L'ALSH est ouvert de 07h45 à 18h30.

- Accueil-Désaccueil à Verrières : le matin de 07h45 à 09h00 et le soir de 17h00 à 18h30.

- Accueil-Désaccueil à Lussac : le matin de 07h45 à 09h00 et le soir de 17h30 à 18h30.

Une journée à l'accueil de loisirs

07h45	Accueil des enfants (jeux libres ...) A Lussac et Verrières	13h00 (3-6 ans) 13h30 (+ de 6 ans)	Temps calme, sieste (jeux libres ...)
09h00	Fin de l'accueil à Lussac Transport des enfants vers Verrières	14h30	Réveil échelonné pour les enfants qui dorment Début des activités
09h15	Fin du temps d'accueil à Verrières	16h30	Fin des activités
09h15	Rassemblement, présentation des activités	16h45	Goûter
09h30	Début des activités	17h00	Départ des enfants pour Lussac
11h15 (3-6 ans) 11h45 (+ de 6 ans)	Fin des activités	17h30	Accueil des parents à Verrières, à Lussac Départ des enfants qui prennent le taxi
11h45 (3-6 ans) 12h15 (+ de 6 ans)	Repas	18h30	Fin de l'accueil à Lussac, à Verrières

Il est demandé aux familles de respecter les horaires d'accueil afin de ne pas perturber l'organisation des transports et le fonctionnement des activités.

→ Repas et goûters

- Le repas de midi et le goûter de l'après-midi sont compris dans le tarif journalier.

- Les repas du midi sont pris sur place, dans le restaurant scolaire. Ils sont livrés chaque matin en « liaison froide » par la société SPRC restauration (Saint-Benoit). Notre personnel technique assure la remise en température et le service des repas.

- Il n'y a pas de collation le matin, l'enfant doit arriver en ayant pris son petit déjeuner.

→ Accueil délocalisé et transport

- Accueil Relais à Lussac >>> dans les locaux de la MJC21, le matin de 07h45 à 09h00, le soir de 17h30 à 18h30.

Les enfants sont transportés à Verrières en car. Ce service est confié à la société Lussac Voyages.

Afin d'éviter toute erreur dans le transport des enfants, nous vous demandons de vous engager dans vos choix (lieu d'accueil) pour toute la durée de la période d'inscription.

→ Information et programme d'activités

- Le programme est établi par l'équipe d'animation en fonction du projet éducatif de la MJC21 et du projet pédagogique.

- Les thèmes des semaines sont disponibles sur le site internet de la MJC : <http://www.lasabline.fr/association-mjc-21/pour-les-3-12-ans> OU par voie d'affichage.

- Un tableau à l'entrée de l'accueil de loisirs permet d'informer les parents sur le projet pédagogique, le contenu des journées (hors « carte blanche »), les éventuels changements dans l'organisation des activités, les besoins en équipement spécifique et le menu.

- L'équipe d'animation se tient à la disposition des parents qui souhaitent plus de renseignements.

- Le programme est présenté aux enfants au début de chaque journée. Certaines journées « blanches » laissent libres les enfants dans les propositions et les choix d'activités.

- Certaines activités spécifiques font l'objet de pratiques différenciées en fonction de l'âge. Il est donc nécessaire que votre enfant intègre la tranche d'âge recommandée par l'équipe d'animation.
- De même, certaines activités (canoë-kayak et disciplines associées) sont subordonnées à la production d'une attestation préalable à leur pratique. Nous vous informerons par avance de leur programmation.

→ Les veillées (sous réserve)

- Elles sont parties intégrantes du projet de l'accueil de loisirs mais non obligatoire. Elles font l'objet d'une inscription et d'une autorisation parentale spécifiques.
- Elles se déroulent par tranche d'âge.
- Une participation supplémentaire de 4 € au tarif journalier est appliquée.
- Les repas (dîners et petits déjeuners) sont préparés par les animateurs avec la participation des enfants dans des conditions d'hygiène adaptées.
- Les enfants doivent apporter : nécessaire de toilette, vêtements de rechange, sac de couchage.

→ Hygiène

- Si l'enfant est malade dans la journée, les parents sont avertis de façon à prendre les mesures adéquates.
- Si l'enfant a contracté une maladie contagieuse (varicelle, oreillons, Covid19...) ou autres (poux...), les parents sont priés d'en informer la direction dans les meilleurs délais afin d'en avertir les autres familles.
- Les médicaments donnés par le responsable doivent correspondre exactement à la prescription.
- En cas d'intervention urgente, les parents signent (à l'inscription) une autorisation d'hospitalisation.
- Nous faisons appel aux services médicaux d'urgence (pompiers ou SAMU).

→ Tarifs journaliers et modalités de facturation

- Les tarifs sont établis selon votre quotient familial, calculé par la CAF ou la MSA.

Si vous n'avez pas transmis vos revenus à votre caisse, nous vous invitons à le faire rapidement. En attendant, nous calculerons votre QF de façon provisoire, à l'aide du/des derniers avis d'imposition **du foyer**. Dans ce cas, nous ne pourrons pas déduire les aides complémentaires de la CAF (ALOE) ou de la MSA (Bon vacances). Si vous avez transmis vos revenus à votre caisse et qu'un numéro allocataire vous a été attribué, nous nous réservons le droit de consulter sur le site de la CAF votre quotient familial. Le quotient familial sera dès lors actualisé 2 fois par an (en juin et en décembre).

Les personnes ne fournissant aucun des documents précités, se verront appliquer le tarif correspondant au QF 6.

- Le tarif est calculé pour une journée entière (de 07h45 à 18h30), tous services compris : transports, accueil-désaccueil (matin et soir) et restauration. Soit une amplitude d'accueil de 10h30 à votre disposition. Votre facture mentionnera la somme à régler, le montant de la participation CAF ou MSA le cas échéant, le volume d'accueil en jours et en heures.

Toute journée réservée, non honorée, sera facturée sans déduction d'aide, sauf cas exceptionnels ou sur présentation d'un certificat médical. (Délai d'annulation 1 semaine à l'avance par mail de préférence) : anim-enfance-jeunesse@mjclussac.org

TARIFS ALSH				
			HORS CCVG	
TARIF ALSH	JOURNEE	SEMAINE	JOURNÉE	SEMAINE
QF 1 : de 0€ à 500€	9,00 €	42,00 €	14,00 €	65,00 €
QF 2 : de 501€ à 800€	10,00 €	47,00 €	14,00 €	65,00 €
QF 3 : de 801€ à 1100€	11,50 €	55,00 €	15,00 €	70,00 €
QF 4 : de 1101€ à 1450€	12,50 €	59,00 €	15,00 €	70,00 €
QF 5 : de 1451€ à 1800€	13,50 €	64,00 €	16,00 €	75,00 €
QF 6 : de 1801€ à 9999€	15,00 €	67,00 €	16,00 €	75,00 €